

NOTES IMPORTANTES CONCERNANT LA TARIFICATION

Le total semestriel ou annuel doit être acquitté à l'inscription afin de pouvoir participer aux activités du Club. Le montant annuel peut être versé de quelques façons : un seul versement en début d'année par chèque ou paypal ou trois versements par chèque ou deux versements via paypal. Mais le :

1^{er} PAIEMENT POUR LE 1^{er} SEPTEMBRE 2016

Versement	Par chèque		par Paypal (carte de crédit)
1 ^{er}	40 % du tarif au 1 sept. 2016	1 ^{er}	60% du tarif au 1 sept 2016
2 ^e	30 % du tarif au 1 nov. 2016	2 ^e	40% du tarif au 1 nov 2016
3 ^e	30 % du tarif au 1 fév. 2017		

Faire les chèques au nom du : Club de natation SAMAK

******Les versements doivent accompagner la fiche d'inscription dûment remplie. Tous les chèques doivent être remis pour le 1^{er} octobre ou maximum une semaine après le début pour les nageurs ayant débutés en cours d'année. Le nageur en défaut de paiement ne pourra prendre part à l'entraînement ou aux compétitions jusqu'au règlement de la situation.******

NOTE 1 : Une réduction de 10% sur le tarif est accordée au deuxième nageur d'une même famille, une réduction de 20% est accordée au troisième nageur et 30% pour les autres nageurs, toujours d'une même famille. La réduction sera accordée sur le(s) montant(s) le(s) plus bas.

NOTE 2 : Des frais de 20\$ seront chargés au parent pour tous les chèques sans fond. Si la situation arrive plus d'une fois au cours de l'année, un chèque certifié ou un mandat poste sera exigé.

NOTE 3 : POLITIQUE DE REMBOURSEMENT : Dans le cas de l'abandon d'un nageur, une demande de remboursement devra être demandée par écrit à l'adjointe administrative. Le remboursement sera calculé à compter du mois suivant la date d'abandon et au prorata des semaines non utilisées. La tarification annuelle se base sur 40 semaines de natation. **Les frais d'affiliation de la Fédération de natation du Québec sont non-remboursables.** Pour tout remboursement, le Club gardera un frais administratif de 10%.

IL N'Y AURA AUCUN REMBOURSEMENT APRÈS LE 28 FÉVRIER 2017

NOTE 4 : La tarification n'inclut pas les frais d'inscription aux compétitions; ces frais sont à la charge du nageur.

NOTE 5 : Des frais de non-résidence devront être acquittés par les nageurs qui habitent dans une autre ville que celle où ils nagent. Le montant sera de 30\$ pour les nageurs pré-ligue/développement et de 50\$ pour les nageurs groupe d'âge/senior. Ces frais seront appliqués que si la municipalité les charge au club. **A noter que TOUS LES nageurs de Brossard et qui s'entraîneront à Brossard doivent se procurer la SERVI-CARTE.**

NOTE 6 : CAMPAGNES DE FINANCEMENT : Le Club de natation Samak est un organisme sans but lucratif, et puise une importante part de ses revenus par l'organisation de compétitions. A cet effet, il est attendu que chaque famille participe à ces événements à titre bénévole. Les modalités organisationnelles seront déterminées en début de saison et communiquées par le responsable des officiels du club.

MAGASIN SAMAK

Vêtements	Sénior et Élite		Groupe d'âge et Relève		Espoir	
	Obligatoire 1er octobre 2016	Optionnel	Obligatoire 1er octobre 2016	Optionnel	Obligatoire 1er octobre 2016	Optionnel
Survêtement	x			x		x
Chandail du club	x		x			x
Casque du club	x		x		x	
Maillot entraînement Arena	x		x			x
Short		x		x		x
Sac à dos	x		x			x
Parka		x		x		x
Parka		x		x		x
Équipements	Sénior et Élite		Groupe d'âge et Relève		Espoir	
	Obligatoire 1er octobre 2016	Optionnel	Obligatoire 1er octobre 2016	Optionnel	Obligatoire 1er octobre 2016	Optionnel
Planche	x			x		x
Pull	x			x		x
Palmes	x		x		x	
Palettes	x			x		x
Tubas	x			x		x

Tous les articles de natation du Club SAMAK sont uniquement disponibles chez:

Natation Plus/SPEC-Performance,
18 rue St-Louis,
Ville Lemoyne,
QC, J4R-2L4
Téléphone:
450-904-0659